

VIDE GRENIER ASU FOOTBALL
DIMANCHE 17 JUIN 2018
Halle Saint-Caprais (à côté du lac de L'UNION)

- ❖ *Réservation obligatoire.*
- ❖ *Réservé aux particuliers.*

NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		E-mail	

- Nombre d'emplacements**
~~- sous abri (15 € les 3 mètres linéaires) :~~ Les emplacements sous abris ne sont plus disponibles
- à l'extérieur (12 € les 3 mètres linéaires) :

Documents à joindre au bulletin d'inscription :

- Copie recto-verso carte d'identité (ou permis de conduire ou passeport)
- Chèque : montant = 15 € ou 12 € par emplacement souhaité, à l'ordre de : **ASU FOOT**

- Après réception du dossier complet, un accusé de réception sera envoyé par e-mail.**
Le numéro d'emplacement attribué sera délivré par mail quelques jours avant le vide-grenier.

Attestation :

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas participer à plus de deux vide greniers durant l'année civile 2018 ;
- ne pas être commerçant.

Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 17 juin 2018.
En outre, je certifie ne vendre que des objets personnels et usagés.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier et m'engage à le respecter.*

Si vous souhaitez être à côté d'un(e) ami(e), précisez son nom ci-dessous :

Fait à :

Le :2018.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement à conserver par l'exposant

Article 1 : conformément à l'autorisation municipale, le vide-grenier se tiendra le dimanche 17 juin 2018 sur le site de la halle Saint-Caprais, avenue de Bayonne à L'UNION, ouvert au public de 8h à 18h.

Article 2 : conditions de participation. Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à vendre des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus. L'accomplissement d'actes de commerce par toute personne physique, qui se soustrayant intentionnellement à ses obligations, n'a pas requis son inscription au registre du commerce ou n'a pas procédé aux déclarations nécessaires, est réputé travail dissimulé.

Article 3 : les inscriptions se feront par courrier. Les bulletins d'inscriptions seront disponibles sur le site du club de foot de L'UNION : www.asu-football.fr.
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Article 4 : **aucun remboursement** ne sera consenti en cas de non-participation, que ce soit pour cause d'intempéries ou pour raison personnelle.

Article 5 : les exposants devront se présenter avec leur pièce d'identité, à partir de 6h30 et avant 7h45. Passé ce délai, les organisateurs disposeront librement de(s) l'emplacement(s) réservé(s).

Article 6 : les véhicules, après déchargement devront être garés en dehors du site d'exposition, dans les zones prévues à cet effet.

Article 7 : les organisateurs ne seront, en aucun cas, responsables d'un véhicule en stationnement irrégulier.

Article 8 : les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon ordre de la manifestation ou l'exclusivité de la vente de boissons et sandwiches sur le site.

Article 9 : les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur, en particulier en matière de sécurité (ex : produits inflammables) et doivent satisfaire à toutes obligations légales. Les lieux d'exposition seront laissés propres.

Article 10 : les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Leur enlèvement sera autorisé à partir de 18 h et devra être terminé à 19 h 30.

Article 11 : Les exposants prévoient leur propre matériel : table, chaises, parasol... Pas de branchement électrique sur place.

A renvoyer à :

**ASU FOOTBALL
88 Avenue de Bayonne
31240 L'UNION**

Téléphones : 07.67.48.80.73 // 06 67 64 44 72

E-mail : asufoot@gmail.com // jeromesudriez@free.fr